



# LA SECURITE



Réunion des maires - 23 septembre 2011

# LA SECURITE : QUELQUES DEFINITIONS

La sécurité : protection des personnes et des biens

a) – contre les faits de délinquance

▶ prévention et lutte contre la délinquance

b) – contre les risques (naturels, technologiques....)

▶ la sécurité civile

c) – contre l'insécurité routière

▶ prévention et répression : la politique de sécurité routière

Objectif : garantir dans le département la tranquillité publique

# A - LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE

## 1 - LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

Mission des forces de l'ordre (police et gendarmerie)

Rentre hommage à leur travail grâce auquel le département fait partie des 10 départements les plus sûrs de France

### ► Quelques chiffres :

baisse notable des violences contre les personnes

les cambriolages : difficultés

dans le département

dans les résidences principales

► plan d'action

► consignes de prudence



# A - LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE

## 2 - LA PREVENTION DE LA DÉLINQUANCE

### ▶ une coproduction entre l'Etat et les collectivités locales

Loi du 5 mars 2007 et ses outils

Le maire est au centre du dispositif de prévention de la délinquance (lutte contre les incivilités, et préservation de la tranquillité publique)

### ▶ mais il n'est pas seul : coopération indispensable pour une politique ciblée

Les outils de prévention de la délinquance :

- les CLSPD
- le CDDF
- le rappel à l'ordre
- la prévention situationnelle et la vidéo-protection

## B - LA SECURITE CIVILE

Rappel des risques ► naturels (Klaus, dans toutes les missions)  
► technologiques

L'alerte ► Klaus - 1<sup>ère</sup> alerte « rouge » tempête



### Rappel des dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile

- pouvoirs des maires dans ce domaine
  - la connaissance du risque (le DDRM)
  - la déclinaison du risque au plan local (la DICRIM)
  - comment gérer la crise issue de la réalisation d'un risque (le PCS)

### un impératif : l'alerte

soit, si évènement impromptu : témoin ou service de sécurité

soit, si évènement prévu ou prévisible : alerte voulu à la fois de l'Etat et du Maire

exemple : les alertes météo

a) la diffusion de l'alerte : le nouveau système VIAPPEL de la préfecture

## B - LA SECURITE CIVILE

### b) le rôle des maires :

- alerte la population, mise en vigilance
- informe de la situation locale
- informe de la fin du sinistre

### Un outil d'aide à la gestion de crise adapté à la commune : le PCS

#### Le PCS

Loi : article 13 - Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004  
décret du 13 septembre 2005

L'élaboration d'un PCS est obligatoire dans les communes comprises dans le champ d'un PPI ou d'un PPRN approuvé.

- ▶ 110 communes concernées dans le Gers
- ▶ démarche conjointe préfecture (SSI - les sous préfectures) et l'association des maires

Plusieurs réunions de sensibilisation, aide matérielle ....

A ce jour :           58 PCS réalisés  
                          30 PCS en cours de réalisation

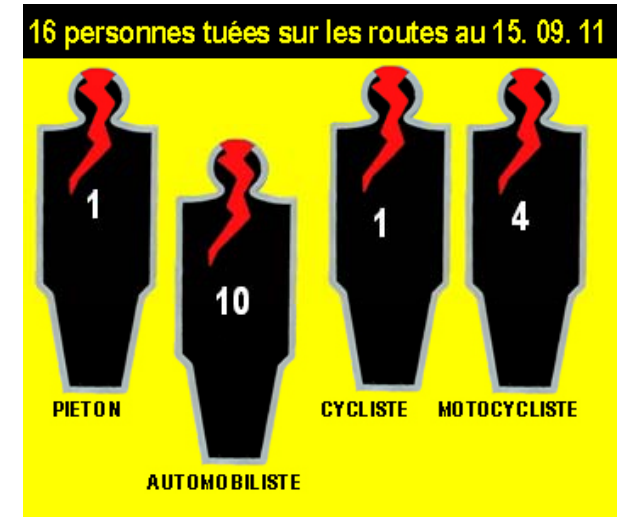
22 communes : (11 arrondissement de Mirande, 7 arrondissement de Condom, 4 arrondissement d'Auch)   ▶ contacter le SSI ou le sous-préfet concerné

# C - LA SECURITE ROUTIERE

Des chiffres qui parlent :

Depuis 10 ans dans le Gers

- 2356 accidents corporels
- 327 tués
- 1383 blessés hospitalisés



Pour 2011 au 18 septembre : 136 accidents corporels ,  
16 tués et 105 blessés hospitalisés

Trop de vies perdues, trop de familles brisées.

- ▶ Les conducteurs doivent adapter leur conduite en fonction du contexte
- ▶ Respectons les autres et partageons la route en toute sécurité

Ces chiffres justifient les initiatives prises par les pouvoirs publics afin d'accroître les contrôles routiers à tout moment de la journée.

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**